

Athénée Royal d'Auderghem
Avenue du Parc de Woluwe, 25
1160 Auderghem

Je, soussigné(e)

.....

Domicilié(e) à.....

• Chef de famille, tuteur, personne à qui est confiée la garde de

Nom, prénom: Année d'études :

INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE

Déclaration concernant l'inspection médicale scolaire obligatoire des élèves (loi du 21 /3/1964)

Déclare que le chef d'établissement m'a notifié les dispositions ci-après

1. L'inspection médicale scolaire est assurée conformément à l'article 4 de la loi par le centre psycho-médico-social de la Communauté française dont le siège est situé Avenue du Parc de Woluwe, 27 à 1160 Auderghem.
2. L'élève est tenu de se présenter aux examens à l'endroit, au jour et à l'heure fixés par la convocation du centre.
3. En cas d'opposition, je suis tenu d'en aviser le chef d'établissement par un écrit signé dans les quinze jours à dater de la présente déclaration, transmis soit par lettre recommandée à la poste, soit contre accusé de réception.
4. Je suis tenu en cas d'opposition à faire procéder à l'examen médical dans un délai de trois mois par une équipe d'inspection médicale agréée par le Ministère de la Santé publique. Je joindrai le nom et l'adresse de l'équipe choisie, à la lettre prévue au paragraphe précédent.

Le / / 20....

Signature :